Règlement du Concours de la FDS 2027 (version courte)

Nous attendons avec impatience vos nombreuses participations à notre prochain concours et serons ravies d'exposer vos créations lors de notre réunion du 5 juin 2027 à Niederurnen GL.

Les principales conditions du concours sont les suivantes : les travaux peuvent être réalisés dans les techniques de dentelle suivantes : dentelle aux fuseaux, à l'aiguille, au crochet, tricot d'art, de Ténériffe, Margarete, Sprang, frivolité, filet, dentelles appliquées (par exemple sur du tulle). La majeure partie doit être constituée d'une dentelle travaillée à la main.

Les broderies ne peuvent pas être prises en compte.

Catégorie adulte : le travail doit être réalisé à la main **selon un projet personnel.**

Catégorie Juniors : Ces travaux ne sont pas évalués, mais tou(te)s les jeunes participant (e)s reçoivent un certificat et un cadeau. Pour les juniors, le travail doit également être effectué à la main, mais il n'est pas nécessaire que le/la candidat(e) ait dessiné lui/elle-même le projet. Dans cette catégorie, nous acceptons également volontiers **les travaux de groupe**. Ils peuvent être montés.

Vous pouvez télécharger le règlement détaillé du concours et le formulaire d'inscription avec bulletin de versement, depuis notre page d'accueil (www.vss-fds.ch/aktivitaeten/wettbewerb/2027) ou les commander par téléphone ou par écrit auprès de Mme Christine Vogler, Burgmattstrasse 199, 5080 Laufenburg, tél. 062 874 17 12 (merci de laisser un message), ou par e-mail à l'adresse ch.vogler@vss-fds.ch.

La date limite d'envoi est le **20 avril 2027.**

Traduction: Jeanine Héritier